



Chemin d'Orveau  
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Département de l'ESSONNE

02 septembre 2019

Téléphone : 01 64 57 90 19  
Télécopie : 01 64 57 85 59

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente août à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Monsieur AMBIAUD Philippe absent ayant donné pouvoir à Madame DURANDY Anne,
- Monsieur GRARD Jean-Claude absent ayant donné pouvoir à Madame TEYSSEYRE Dominique,
- Madame AH-TONG PLANTIER Emilie absente excusée,
- Monsieur CHAUSSARD Alain absent excusé,
- Madame PICHARD absente.

Monsieur CARON Virgil est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Le point I) prévu initialement dans la convocation du 22 août 2019, à savoir « Délibération sur des décisions modificatives budget primitif 2019 », est annulé car, après vérification des comptes, ce point pourra être potentiellement revu à un Conseil Municipal ultérieur.

### L'ORDRE DU JOUR APPELLE

#### *I) Modification du tableau des effectifs (fermeture et ouverture de postes)*

Madame le Maire présente le tableau des effectifs des employés communaux.

Les travaux de la Salle Cardon étant terminés, il est nécessaire de prévoir des heures de ménage pour ces locaux. Madame le Maire propose de fermer le poste d'adjoint technique territorial de 33h30 annualisé et d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial de 35h00 annualisé.

**Madame le Maire propose donc au conseil municipal la fermeture :**

- d'un poste d'Adjoint technique territorial de 33h30 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

**Madame le Maire propose au conseil municipal l'ouverture :**

- d'un poste d'Adjoint technique territorial de 35h00 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Tableau des effectifs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2019							
Catégorie	Grade	Postes ouverts	pourvus	Titulaires TC	Titulaires TNC	A pourvoir TC	A pourvoir TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE							
C	adjoint administratif	2	2	2	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE							
C	adjoint technique	5	4	2	2	0	1
C	adjoint technique principal 2ème classe	1	1	1	0	0	0
FILIERE ATSEM							
C	ATSEM principal de 2ème classe	1	1	0	1	0	0
AUTRES							
C							

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois proposé, avec la fermeture et ouverture des postes proposés.

## II) Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire expose que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Cette loi, par son chapitre II – protection générale de la population – article 13, rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Madame le Maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil d'aide à la gestion de crise. Il n'a pas vocation à être appliqué à la lettre, le Maire, en vertu de l'article L2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales demeure juge et responsable des adaptations imposées par les circonstances.

Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Vayres-sur-Essonne définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Le PCS peut être mis en œuvre par Le Maire de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de l'Essonne et est consultable en Mairie.

Madame le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal de valider le Plan Communal de Sauvegarde présenté.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Vayres-sur-Essonne, autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférents et autorise le Maire à transmettre les éléments du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés.**

### III) Questions diverses

#### 1. Salle Cardon : Point sur les travaux et finitions

La commission de sécurité a validé le 09 aout dernier l'ensemble du chantier (avec juste une réserve sur un poteau de soutènement dans le local de rangement association à isoler).

Par ailleurs, il reste quelques finitions à revoir avec l'architecte et les entreprises concernées (hauteur rideau de scène, qualité de peinture sur portes, problème aération local de rangement, plaque de verre de protection sur 1<sup>ère</sup> rampe d'escalier ....)

L'inauguration aura lieu samedi 31 aout à 11h, la remise des clés aux associations la semaine d'après.

#### 2. Fête du patrimoine (22 septembre 2019) :

Le thème 2019 est Art et divertissement.

L'église sera ouverte à la visite libre de 12h (après l'office) à 18h. Des tableaux d'artistes locaux seront exposés.

Les Vayrois ont jusqu'au 16 septembre pour proposer leurs œuvres à l'exposition.

#### 3. Fête de la Pomme (du 26 au 29 septembre 2019) :

Le pressoir, réservé au Parc du Gâtinais sera d'abord utilisé à l'IMPRO le jeudi 26 septembre puis dans les écoles jusqu'au vendredi après-midi.

Le samedi sera réservé au pressage grand public, et le dimanche sera organisé un marché du terroir et quelques animations en plus du pressage de fruits.

Nous sommes en train de finaliser la liste des exposants présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30 heures.

Le Maire,  
Jocelyne BOITON.

